

BELGIQUE : EXIGENCES DE FACTURATION

Ericsson effectue le paiement uniquement après réception de la facture d'origine valide. Le non respect des exigences ci-dessous peut entraîner un délai de paiement ou le refus de la facture.

EXIGENCES DE FACTURATION

Pour un envoi postal de qualité et un paiement en temps et en heure, les factures et les notes de crédit reçues doivent contenir les informations suivantes :

INFORMATIONS RELATIVES AU FOURNISSEUR :

- Nom du fournisseur
- Adresse du fournisseur
- Numéro d'identification TVA du fournisseur
- Numéro de TVA EBR/LUX
- Numéro de téléphone, adresse e-mail et contact du fournisseur
- Informations bancaires (code SWIFT pour USD et IBAN pour EUR, nom et adresse de la banque, et numéro de compte)

INFORMATIONS RELATIVES À ERICSSON

- Entité juridique et adresse de facturation d'Ericsson, tel qu'indiqué dans le bon de commande
- Numéro d'identification fiscale d'Ericsson
- Numéro de commande d'Ericsson (un bon de commande par facture)

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTENU

- Mot FACTURE ou CRÉDIT
- Numéro de facture (doit être unique)
- Date de facture (veuillez indiquer le format utilisé)
- Devise (doit être identique à celle indiquée dans le bon de commande)
- Biens et services fournis (les articles et leur description doivent correspondre à ceux indiqués dans le bon de commande)

- Montant net total
- Montant de la taxe. Si plusieurs taxes (TVA/WHT) sont applicables, le taux de la taxe pour chaque montant net doit être indiqué.
- Montant total à payer
- Pour les notes de crédit, le numéro de facture crédit doit être indiqué (une note de crédit par facture).
- Pour les factures utilisant l'affacturage, veuillez mettre en surbrillance le compte bancaire à utiliser.

Les factures émises au sein de l'UE doivent être conformes à la sixième directive TVA 2006/112/CE et contenir les informations suivantes :

- Taux TVA appliqué
- Montant de la taxe sur la valeur ajoutée indiqué par taux et montant soumis à la TVA par taux ou exemption, prix unitaire hors TVA et toute remise ou remboursement si non inclus dans le prix unitaire
- Si la TVA n'est pas facturée, reportez-vous à l'exemption de la TVA applicable.
- Si la devise de la facture est différente de la devise locale, le montant de la TVA doit être indiqué dans les deux devises.
- La date du fait générateur (s'il diffère de la date de facture)
- S'il est exempté, référence à la disposition applicable de la directive TVA, ou à la disposition nationale correspondante ou à toute autre mention indiquant que la fourniture de biens ou de services est exonérée.
- Référence à la première facture émise si plusieurs factures concernant la même transaction sont émises.
- Avoirs doivent contenir une référence aux factures correspondantes et la raison pour laquelle ils ont été émis.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Directive européenne](#).

Adresse postale (adresse à laquelle envoyer la facture afin que votre paiement soit traité)

rssc.madrid.ap.ebr-lux@ericsson.com (PDF Format)

ERICSSON S.A./N.V.

C/O Accounts Payable

c/Retama.1

Ed. Torre Suecia

28045 Madrid

Spain

Adresse de facturation (nom et adresse de l'entreprise à indiquer sur la facture)

Veuillez saisir le nom correct de l'entreprise Ericsson :

ERICSSON S.A./N.V. (EBR)

Veuillez saisir l'adresse tel qu'indiqué dans le bon de commande.